



SOMMAIRE

Programme	10
Introduction	11
Bibliographie	12
Partie 1. Les institutions administratives	13
Chapitre 1. Les personnes publiques	15
Section 1. Les catégories de personnes publiques	17
Section 2. La détermination de la personnalité publique	19
A. La qualification de personne publique par un texte de valeur au moins législative	19
B. La qualification de personne publique par un texte de valeur infra-législative	20
C. L'absence de qualification textuelle	20
Section 3. Le principe de spécialité	22
Chapitre 2. Les autorités administratives	24
Section 1. Les autorités administratives	24
A. L'étendue du pouvoir hiérarchique	25
1. Le pouvoir d'instruction	25
2. Le pouvoir d'annulation	25
3. Le pouvoir de réformation	25
B. Les caractéristiques du pouvoir hiérarchique	26
Section 2. Les Autorités Administratives Indépendantes (AAI)	27
Chapitre 3. L'organisation de la République	30
Section 1. La déconcentration	31
Section 2. La décentralisation	32
A. Les différents types de décentralisation	32
1. La décentralisation technique	32
2. La décentralisation territoriale	33
B. La tutelle	33
1. Les caractéristiques de la tutelle	33
2. La tutelle depuis les lois de 1982	34
a) Une tutelle administrative	34
b) Une tutelle financière	35
c) Une tutelle technique	36
Partie 2. Les services publics	39
Chapitre 1. La notion de service public	40
Section 1. Les critères du service public	40
A. La qualification par un texte	40
B. La qualification par recours aux critères	40
1. Un critère organique	40
2. Un critère matériel	43
Section 2. Des services publics administratifs (SPA) et des services publics industriels et commerciaux (SPIC)	45
Chapitre 2. Création et suppression des services publics	49
Section 1. La création des services publics	49
Section 2. La suppression des services publics	51
Chapitre 3. La gestion des services publics	52
Section 1. Les modes de gestion des services publics	52
A. La gestion directe	52
B. La gestion indirecte : la délégation de service public	52
1. La régie intéressée	53
2. L'affermage	53
3. La concession de service public :	53

**Fascicule strictement réservé aux étudiants du Centre de Formation
Juridique. Toute reproduction, même partielle, est interdite.**